



ÉLU.E.S COMMUNISTES
HAUTS-DE-FRANCE

Communiqué de presse



@CommunistesHDF



Vos Conseillers Régionaux communistes
des Hauts-de-France

Attribution du Contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs concernant les lignes dites de l'Etoile d'Amiens.

Nous l'évoquons lors d'une vidéo de notre camarade Héloïse Dhalluin, ce jour le conseil régional des Hauts-de-France a voté le contrat de concession de service public à La SNCF.

Pourquoi les communistes et leurs collègues socialistes n'ont pas pris part à ce vote :

Commençons par la forme et rappelons que ce contrat de concession intervient dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des réseaux TER, ainsi pour obtenir ce marché il convient de préciser une chose, c'est par une filiale de droit privé que la SNCF a participé et a gagné cet appel d'offre.

Cela peut apparaître comme étant un détail, mais pour les cheminots cela va avoir des conséquences réelles sur leurs conditions de travail et sur leurs salaires. Un point qui a son importance à un moment de notre histoire où les métiers du rail connaissent une crise de recrutement et de démissions dont nous vivons les résultats tous les jours sur nos lignes régionales.

Poursuivons sur le fond, ce nouveau contrat ne changera rien au quotidien des usagers et à la qualité du service rendu. Le service public souffre depuis des années d'un manque chronique d'investissements tant nationaux que régionaux. Sans ces investissements massifs, la situation restera sensiblement la même.

En effet, ce que l'exécutif régional présente comme des avancées : 98,5% de régularité, une offre augmentée de 9,5% le tout sans augmenter les moyens nous semble inatteignable.

Ainsi la région peut se vanter d'avoir obtenu un contrat plus avantageux économiquement et aux pénalités grandement augmentées, un contrat dont les conditions inatteignables renfloueront plus efficacement les fonds de la région en pénalités augmentées.

Ajoutons à cela la possibilité nouvelle d'une résiliation du contrat si le plafond des pénalités est atteint deux années de suite. Devrons-nous tous les deux ans renouveler une démarche coûteuse d'appel d'offre jusqu'à ce que nos majorités de droites comprennent que rien ne changera tant qu'elles n'investiront pas ?

Toute cette tambouille se fera une fois de plus au détriment du service public, de ses agents et des usagers.

Contact : Héloïse Dhalluin - heloisedhalluin@hautsdefrance.fr